



Accusé de vol les patrons en veulent + ?

Par **lyly384**, le **30/10/2009** à **19:57**

Bonjour,

mon frere a volé ou il travaillé, il a ete licencié et devait rembourser mais son employeur l'envoie en conciliation devant les prud'hommes

l'employeur s'est retracté sur la somme qu'il devait rembourser (500€), il pense que cela fait bien longtemps qu'il vole.

or que c'est faux et qu'il n'a aucune autre preuve que le vol des 500€ (vidéo surveillance)

l'entreprise en question est en faillite, les patrons ont une très mauvaise gestion (aucune recette de journée, travail au black....)

mon frere a peur qu'on lui mette sur le dos leur erreur

le peuvent-ils?